

<https://snetap-fsu.fr/Ingenieurs-agents-contractuels-vos.html>



Ingénieurs, agents contractuels, vos droits

- Métiers - Ingénieur.e IAE IPEF - Statuts (titulaire, contractuel) -

Date de mise en ligne : dimanche 19 août 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Après plusieurs mois de travail et réunion de travail, pendant lesquelles le SNETAP-FSU et le SNUITAM-FSU ont porté le plus loin possible leurs [revendications](#) pour l'amélioration des conditions de travail des agents contractuels du ministère de l'Agriculture, [la note de service relative aux « modalités de gestion des agents contractuels »](#) est sortie le 19 juillet 2016.

Cette note de service était nécessaire afin, notamment d'explicitier les éléments modifiés dans [le décret de 1986](#) comme la question de la rémunération, des renouvellements de contrat. Vous en trouverez ici sous la forme d'un [tableau les principales modifications](#).

Concernant les agents contractuels sur budget (ACB), notamment des agents des [CFA-CFPPA](#) et des établissements d'enseignement supérieur, le SNETAP-FSU a une nouvelle fois demandé la mise en place d'un texte réglementaire national visant à harmoniser et garantir les droits des ACB. Malheureusement, l'administration, soutenue par des organisations représentatives des personnels (sic !), a mis en avant l'autonomie des établissements dans ce domaine.

Le SNETAP-FSU a tout de même obtenu, d'une part, l'inscription dans cette note de service d'un paragraphe spécifique concernant les ACB qui précise clairement que cette « présente note constitue un document de référence pour les agents contractuels sur budget des établissements d'enseignement agricole technique ou supérieur » car le décret de 1986 s'applique évidemment aussi dans tous les établissements publics. D'autre part, pour les agents des CFA-CFPPA, [le chantier de « toilettage » du protocole de gestion des ACB est relancé](#).

Ces documents administratifs sont essentiels car ils constituent la base de vos droits. La [lecture de nos différents livrets d'accueil vous permettra également de vous défendre](#). N'hésitez pas à contacter vos représentants SNETAP-FSU.